



Reglement Charges de copropriete

Par **Deslandes stephanie**, le **14/01/2017** à **11:15**

Bonjour. Je suis actuellement séparée de mon conjoint qui vit toujours ds l'appartement acheté en commun. Comment cela se passe pr le règlement des charges de copropriété? Y a-t'il un prorata locataire/propriétaire?sachant que je ne lui ai pas demandé de me verser un loyer. Merci pr votre réponse. Cdlt.

Par **youris**, le **14/01/2017** à **15:35**

bonjour,
vous parlez de votre conjoint, cela signifie que vous êtes mariés et que vous avez quitté volontairement le domicile conjugal, est-ce le cas ?
les charges de copropriété sont à payer par le copropriétaire, qui habite ou non l'appartement, que vous soyez séparés ne concerne pas le syndic.
pourquoi parlez-vous de locataire ?
dans votre cas, vous pouvez demander une indemnité d'occupation du bien indivis auprès de l'indivisaire qui occupe à titre privatif le bien en indivision.
il existe des charges récupérables auprès du locataire.
salutations